

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de mascara

Daïra de Hachem

Commune de Nesmoth

Avis d'Atribution Provisoire

PROJET: AMENAGEMENT URBAIN HNAIDJA -2eme TRANCHE -

-En application des dispositions de l'article 65 . du Décret présidentiel n° 15-247 du 02di el hidja 1436 correspondant au 16septembre 2015 portant réglementation des marchés publics. Et delegation de service publicet loi n° 23-12 du 18moharram 1445 correspondant au 05aout 2023 portant réglementation des marchés publics

, le président de l'assemble populaire communal de la commune de Nesmoth informe l'ensemble des entreprises ayant participé à **l'appel d'offre ouvert avec exigence des capacites minimales**....04/2025"Publié au journal "EL DJOMHOURIA "en Arab le 14/01/2026 et en Français le 14/01/2026au journal"EL DIWAN "relatif à :

PROJET : AMENAGEMENT URBAIN HNAIDJA -2eme TRANCHE -,

qu' après :

L'ouverture des offres technique et financière : 25-01-2026.

l'évaluation des offres technique et financière: 26-01-2026.

l'évaluation des offres technique et financière suivant les critères arrêtés dans le cahier des charges, le projet A été provisoirement attribué comme suite :

N°	L'OPERATION	L'ENTREPRISE	MONTANT	DELAI	NIF DE L'ENTREPRISE	NOTE TECHEN
01	<u>PROJET :</u> AMENAGEMENT URBAIN HNAIDJA -2eme TRANCHE	<u>E.T.P</u> EURL BEN BADRA RAPID-GTP RELISANE	31.191.661.20 DA En TTC	03 MOIS	002248016367129	75.00 POINT Moins Disant

Conformément du Décret présidentiel n° 15-247 du 02di el hidja 1436 correspondant au 16septembre 2015 portant réglementation des marchés publics. et délégation de service public
*tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission du marché de commune dans un délais de dix (10) jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire dans les journaux quotidien conformément au l'article 114 .

NIF DE L'APC:0984.29.45907.34.01

LE P/APC